

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fonds budgétaire pour la Santé et la Qualité des animaux et des produits animaux

Perceptions des cotisations 2021

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement prépare la campagne de perception des cotisations 2021 pour le Fonds budgétaire pour la Santé, la Qualité des animaux et des Produits animaux et adapte l'agenda des perceptions par secteur.

Ce fonds, connu sous le nom de "Fonds sanitaire", soutient financièrement des mesures sanitaires et des initiatives prises pour prévenir et lutter contre certaines maladies animales qui ont un impact économique sur le secteur agricole mais aussi sur la santé et le bien-être des animaux de production. Il intervient entre autres pour compenser la perte des animaux en cas d'abattage sur ordre, contribue aux coûts des visites vétérinaires obligatoires, de prélèvements et frais d'analyses, subsidie des programmes de recherche.

AGENDA 2021

Dates d'envoi des factures :

- Secteur « Bovins » : **le 27 octobre 2021**

RAPPEL DES MODALITES DE FACTURATION POUR L'ANNEE 2021 POUR LE SECTEURS BOVINS

Calcul du montant des cotisations :

Secteur « Bovins »

Les cotisations obligatoires sont calculées en fonction :

- des risques sanitaires liés à l'exploitation ;
- du nombre et de l'âge des animaux nés, détenus ou ajoutés dans le troupeau pendant la période de référence.

Les factures seront établies sur base des données enregistrées dans SANITEL pour la période de référence du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Dépôt d'une réclamation :

En cas de contestation de la facture, une réclamation écrite ou électronique doit parvenir au SPF Santé publique dans les 30 jours qui suivent la date de facturation (la date prise en compte est celle reprise sur le cachet de la poste).

Le délai de contestation légal de 30 jours sera strictement appliqué afin d'assurer un traitement rapide de celles-ci.

Informations complémentaires :

- **Sur le site** du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :
<https://www.health.belgium.be/fr/animaux-et-vegetaux/animaux/sante-animale/fonds-budgetaires-animaux>
- **Via le Call Center** du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : 02/ 524 90 95 (joignable tous les jours ouvrables de 8 à 13h)